



Bulletin N° 9 Novembre
2017

Compte rendu de l'Assemblée Générale de VEDIBE

10 OCTOBRE 2017 – Centre sportif René Leduc Meudon

9 Présents - 25 Représentés

Le rapport moral et le rapport d'activités 2016/2017 ci-joints, ainsi que **le rapport financier** arrêté au 31 décembre 2016 ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés. En ce qui concerne le rapport financier présenté par le trésorier, il a été rappelé qu'il est nécessaire d'avoir une avance de trésorerie car l'association, par son rôle revendicatif pour faire progresser la cause que nous défendons, n'est jamais à l'abri d'une action en justice.

Cotisation : L'Assemblée se prononce pour le maintien de la cotisation annuelle à 12 €, à l'unanimité, ce qui correspond à 1€ par mois... Toute somme versée au-delà est imputée comme don.

Le conseil d'administration CA : L'Assemblée approuve à l'unanimité la reconduction des membres sortants : Christiane Antoine, Bernard Bailleul, Marie-Louise Bloy, Lucien Legay, Jacqueline Morel, Monique Prieur, Alain Argenson, Rosine Couchoud. Le président les remercie pour leur contribution.

Le Président propose pour 2018 de mettre l'accent sur la formation des membres du CA en participant à des colloques et conférences sur des thèmes particuliers (la loi Adaptation de la Société au Vieillessement a produit environ 80 textes d'application !), tout en poursuivant nos actions d'information des adhérents, de dénonciation de la maltraitance, de la participation aux CDCA et à la semaine bleue 2018.

L'Assemblée générale est suivie par une conférence de Catherine Ollivet (Présidente de France Alzheimer 93, Présidente du Conseil d'orientation de l'Espace de réflexion éthique de la région Ile-de-France) sur les objets connectés :

- Définition,
- Les technologies, les supports de communication,
- Les usages par ex pilulier, détecteur de chute....
- Pour qui ? Pourquoi ?
- Entre diabolisation et modernité, quelques questions éthiques se posent à nous tous :
personnes âgées, familles et professionnels

Rapport d'activités VEDIBE 2016 / 2017

Comme les années précédentes, l'association s'est efforcée de répondre aux besoins concrets des personnes qui la sollicitaient, mais aussi d'être présente dans les instances travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Comme Marité, l'actuel président a assuré la fonction de secrétaire de la FNAPAEF, et cette tâche, si elle permet de prendre connaissance des dernières informations est également dévoreuse de temps.

I - Dysfonctionnements

- Les questions relatives au fonctionnement du **CVS** (Conseil de vie sociale) sont récurrentes. Le rôle d'initiateur des CVS reste aux directions d'établissements, en particulier par la mise en place d'élections dans la transparence. Or, c'est rarement le cas et trop souvent les directions préfèrent des CVS « à leur main » plutôt qu'indépendants et coopératifs ; on retrouve ainsi des présidents de CVS qui ne correspondent pas aux définitions réglementaires (EHPAD public 50), des directeurs qui n'hésitent plus à attaquer les membres de CVS les plus actifs, en les menaçant de rupture de contrat de séjour de leur parent (EHPAD 05)
- **Inconfort et maltraitance des résidents : fauteuil roulant** inadapté par exemple (EHPAD public Paris), **repas** trop précipité et de mauvaise qualité, des **animations** indignes d'adultes ou inexistantes « *désolante solitude de ces résidents parqués devant une télé qui braille* ». Suivi de la situation avec l'association ASFARADE.

II – Actions diverses

- L'essentiel de l'action de VEDIBE est l'écoute, le conseil et l'intervention si nécessaire auprès des Directeurs d'EHPAD, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Départemental, des élus et notamment du Maire, du Ministère, du Procureur, du Défenseur des Droits. L'action de VEDIBE c'est aussi l'information permanente sur les EHPAD, le domicile, les lois etc. car comprendre c'est pouvoir se défendre.
- **Adhésion au CISS Ile de France** (Collectif Inter-associatif Sur la Santé) Notre adhésion au CISS qui nous permettait d'être plus en prise avec tout ce qui touche au secteur de la santé, de travailler en commun avec les autres associations adhérentes de ce collectif pour une meilleure prise en charge des personnes malades et handicapées, est interrompue du fait de la transformation de ce collectif en Union d'associations dont nous ne savons pas encore quel sera le mode de fonctionnement mais nous continuons à être représentés par Jacqueline Morel, membre du CA.

- **La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement** a transformé les CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) en CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) regroupant les anciens CODERPA et les Comités consultatifs des personnes handicapées. La mise en place de cette nouvelle structure est fastidieuse et ce, dans tous les départements; dotée de peu de moyens matériels et financiers. Nous nous interrogeons sur son fonctionnement. Nous sommes présents aux CDCA des Hauts de Seine et des Yvelines.

III – Forums – colloques - conférences : Présence de VEDIBE et interventions éventuelles :

VEDIBE était représentée au premier colloque organisé par la FNAPAEF à Châteauroux en octobre 2016 qui avait pour thème : La société s'adapte-t-elle vraiment au vieillissement de la population ?

Nous avons eu l'occasion de vous en faire partager le compte rendu.

IV– Prestations diverses

- Assemblée Générale **de la FNAPAEF** / conseils d'administration /réunions du bureau / conférences téléphoniques.
- CA VEDIBE (**2 réunions**)
- Les partenariats avec « **La vie devant nous** » www.laviedevantnous.com et « **Old-up** » www.old-up.eu sont poursuivis
- **Conseil** à la fille d'une résidente suite à rupture unilatérale du contrat de séjour par la direction pour des motifs non listés dans l'article L311-4-1 §III du CASF (de plus la jurisprudence précise que la résiliation d'un contrat de séjour d'un résident ne peut se faire en raison du comportement de sa fille (Cour administrative d'appel de Marseille, 20 décembre 2013 N°11MA04502)
- **Participation** à la mise en place du CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) du 78
- **Participation** à la mise en place du CDCA du 92
- **Poursuite des travaux de l'Inter-CVS 91** (contact Jacqueline Morel à : <http://eluscvs91.over-blog.com/>)
- **Participation et intervention à la journée "Maltraitance"** organisée par la Fédération 3977 (N° d'appel pour maltraitance)
- **Information** des adhérents par mails

- **Suivi de sites** comme la maison des aidants de Bergerac, participation à des forum Internet et des blogs
- **Participation pour la FNAPAEF** à de nombreuses réunions dont l'audition le 5 septembre par madame Monique IBORRA députée chargée d'une mission « flash » sur les EHPAD. Préparation d'un document remis avant l'audition.

V - VEDIBE a représenté la FNAPAEF :

- à une réunion au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) sur la dépendance
- à une table ronde sur la démocratie sociale en établissements medico-sociaux au salon Healthcare porte de Versailles (avec l'UNIOPSS)
- au sein du Collectif **Une société pour tous les âges** dont l'objectif prioritaire est de supprimer la discrimination par l'âge face au handicap www.une-societe-pour-tous-les-ages.net.
- Préparation de communiqués pour interpellation des candidats aux élections présidentielles

Vieillir dans la Dignité et le Bien-Etre en Ile de France – VEDIBE

Assemblée générale du 10 octobre 2017

RAPPORT MORAL

Merci à toutes et tous de vous être déplacés pour notre assemblée générale 2017. Merci aux membres du conseil d'administration qui m'ont aidé à poursuivre la tâche entreprise par Marité Argenson et une fois de plus, nous vous rappelons la nécessité de votre participation à l'activité de VEDIBE, car nos objectifs sont restés les mêmes : faire en sorte que nos anciens puissent vivre dans la dignité et le bien-être, qu'ils soient respectés et puissent continuer à vivre en citoyens ; c'est pourquoi vos témoignages et suggestions d'actions nous sont précieux, tant à domicile, logements-foyers devenus résidences autonomie, résidences services, qu'en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Car les problèmes que nous évoquions l'an dernier sont toujours là , devant nous, et y resterons si nous ne nous mobilisons pas. Que ce soit :

- les dysfonctionnements en EHPAD ou à domicile dus souvent à un manque de compétence dans le relationnel et la pratique de la part des personnels et des directions. Ce manque de compétence trouve la plupart du temps son origine dans un manque de formation
- des effectifs insuffisants, car qui donc se lancerait dans une formation où l'on doit ensuite s'impliquer pour un salaire assez faible, une absence de considération, ou de reconnaissance (ni primes, ni encouragements pour faire court) ?
- des tarifs sans rapport avec les revenus des résidents avec des restes à charge insupportables pour les familles, des animations absentes ou réduites

Certes la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement est venue améliorer la situation des personnes les plus dépendantes à domicile par une augmentation significative de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (l'APA), mais rien ou presque n'a été fait pour les EHPAD, au contraire, il semblerait que la nouvelle tarification de la dépendance soit pour les établissements publics plus difficile qu'auparavant (avant la loi).

Vous l'avez appris par la presse, des mouvements de grève se sont déclarés depuis le printemps dans des établissements dont les personnels, en sous-effectif, non remplacés, étaient en grande souffrance. Mais personne n'en parlait. Il a fallu qu'une grande reporter du journal Le Monde écrive enfin un article retentissant sur la situation d'une maison du Jura pour que des politiciens, qui depuis bien longtemps ne se soucient plus des vieux, s'émeuvent de la suite éventuelle du mouvement. Pour l'occasion, c'est une mission « flash » qui a été attribuée à la députée Monique Iborra. En une bonne semaine elle a entendu tous les acteurs des EHPAD et remis un court rapport : il ne dit pas autre chose que ce que nous disons depuis des années et ce que la FNAPAEF dit et redit aux ministres et secrétaires d'état qui se succèdent (quand il y en a). Le mouvement paraît cependant enclenché et nous verrons au

VEDIBE -13 rue de la Roue 92190 MEUDON

Association Ile de France affiliée à la

Fédération Nationale des Associations et Amis des Personnes Agées Et de leurs Familles (FNAPAEF)

www.fnapaef.com

travers des discussions sur le PLFSS s'il sera suivi d'effet. C'est pourquoi votre rôle est aussi important : n'hésitez pas à aller voir vos maires, conseillers départementaux, députés et sénateurs pour leur remettre nos communiqués. Les choses ne pourront bouger que si nous osons mettre nos représentants devant leurs responsabilités.

Lucien Legay

Président de VEDIBE

Dernière minute : une délégation de la FNAPAEF a été auditionnée le 26 octobre par le sénateur Bernard Bonne de la commission des affaires sociales dans le cadre de la préparation du financement de la Sécurité Sociale.